Vallée de l'Ariège

Bulletin de conseil Irrigation : INFORMATIONS RESTRICTIONS

n°5
12 juillet 2023

Hydrologie

2023

Stanislas Poudou et Baptiste Ruffat

stanislas.poudou@ariege.chambagri.fr baptiste.ruffat@ariege.chambagri.fr

Bulletin réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ariège, l'Organisme Unique de Gestion Collective "Vallée de l'Ariège", l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le CasDar

RESTRICTIONS D'IRRIGATION SUR L'HERS-VIF

DEPUIS LE LUNDI 3 JUILLET 2023

Malgré les pluies de mai et juin, le remplissage du barrage de Montbel n'est pas optimal. Montbel ne pourrait pas remplir ces missions de compensations des irrigations et de soutien d'étiage de l'Hers-Vif jusqu'à la fin de la campagne : il y a donc risque de défaillance.

La préfecture de l'Ariège a donc décidé de mettre en place le 1er niveau de restriction d'irrigaiton sur cette rivière à 30%, soit 2 jours d'arrêt consécutifs par semaine.

RETROUVEZ LE CALENDRIER HEBDOMADAIRE ET LES SECTEURS CONCERNES PAGES SUIVANTES

RESTRICTIONS 30% = 2 JOURS CONSECUTIFS D'ARRÊT PAR SEMAINE

LES RESTRICTIONS DEMARRENT LE JOUR DONNE A 8:00 ET SE TERMINENT LE SURLENDEMAIN A 8:00

Ces restrictions d'irrigation concernent uniquement l'Hers-Vif :
pompages rivières et forages dans les nappes d'accompagnement.
Ces restrictions ne concernent donc ni l'Ariège, ni la Vixiège, ni les autres rivières non-réalimentées.
Les forages dans la nappe déconnectée ne sont pas concernés non plus.

IL EST RAPPELÉ AUX ADHÉRENTS DU SIAHBVA QUE POUR DES RAISONS ÉVIDENTES DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS, LES STATIONS DE POMPAGE NE SERONT PAS COUPÉES LORS DES JOURS D'INTERDICTION : C'EST DONC AUX ADHÉRENTS DE COUPER EUX-MÊMES DIRECTEMENT LES BORNES.

Les adhérents du SIAHBVA peuvent se rapprocher de celui-ci pour préciser quelle borne correspond à quel réseau.

Modalités particulières pour maraichage *(parcelle < 0,50 ha)*, pépinières, horticulture et arboriculture en goutte-à-goutte et micro-aspersion uniquement

Restrictions 30% = interdiction d'irrigation JOURNALIERE, de 13h00 à 20h00

RESTRICTIONS D'IRRIGATION SUR L'HERS-VIF

DEPUIS LE LUNDI 3 JUILLET 2023

Calendriers hebdomadaires :

RESTRICTIONS JOURNALIERES : INTERDICTION DE 8:00 le MATIN A 8:00 LE MATIN 2 JOURS PLUS TARD

restrictions horaires (maraichage, pépinières, arbo) : interdiction 7h / jour, soit de 13:00 à 20:00

***NB:** cultures légumières = cultures > 0,5 ha hors micro-irrigation (micro-aspersion et goutte-à-goutte)*

RESTRICTIONS 30% : 2 jours d'interdiction / semaine								
JOUR	lundi 10 juillet	mardi 11 juillet	mercredi 12 juillet	jeudi 13 juillet	vendredi 14 juillet	samedi 15 juillet	dimanche 16 juillet	*lundi 17 juillet*
horaires	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	
secteur 1	ARRÊT DE L'IRRIGATION							
secteur 2			ARRÊT DE L'IRRIGATION					
secteur 3					ARRÊT DE L'IRRIGATION			
secteur 4	ARRÊT DE L'IRRIGATION						ARRÊT DE L'IRRIGATION	

RESTRICTIONS 30% : 2 jours d'interdiction / semaine								
JOUR	lundi 17 juillet	mardi 18 juillet	mercredi 19 juillet	jeudi 20 juillet	vendredi 21 juillet	samedi 22 juillet	dimanche 23 juillet	*lundi 24 juillet*
horaires	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	
secteur 1	ARRÊT DE L'IRRIGATION							
secteur 2			ARRÊT DE L'IRRIGATION					
secteur 3					ARRÊT DE L'IRRIGATION			
secteur 4	ARRÊT DE L'IRRIGATION						ARRÊT DE L'IRRIGATION	

Secteurs sur l'Hers-Vif détaillés page suivante

RESTRICTIONS D'IRRIGATION SUR LA RIVIERE HERS-VIF

DEPUIS LE LUNDI 3 JUILLET 2023

Secteurs concernés :

	SECTEURS - RIVIERE HERS-VIF
secteur 1	Station SIAHBVA de FONT-COMMUNAL : hors vallée du Douctouyre en amont d'Arvigna soit les bornes reliées à cette station et situées sur les communes de LA TOUR -DU-CRIEU, LE CARLARET, LES PUJOLS, LUDIES, RIEUCROS, SAINT AMADOU, SAINT FELIX-DE-RIEUTORD, ARVIGNA, LES ISSARDS + Prélèvements individuels depuis la commune de CAMON jusqu'aux communes de LA BASTIDE-DE-LORDAT (RIVE GAUCHE) et LAPENNE (RIVE DROITE)
secteur 2	Station SIAHBVA de FONT-COMMUNAL : secteur de la Vallée du Douctouyre EN AVAL DU SUPRESSEUR D'ARVIGNA soit les bornes reliées à cette station et situées sur les communes de VIRA et de DUN + Station SIAHBVA de TREMOULET
secteur 3	Station SIAHBVA de MAZERES-BELPECH
secteur 4	Station SIAHBVA de CALMONT-MAZERES + Prélèvements individuels depuis la commune de TREMOULET jusqu'à la commune de CINTEGABELLE (confluence entre l'Hers-vif et l'Ariège)

RESTRICTIONS D'IRRIGATION SUR LA LEZE

DEPUIS LE LUNDI 3 JUILLET 2023

La situation pour le barrage de Mondély et la réalimentation de la Lèze est cette année particulièrement compliquée avec un barrage rempli à seulement 57 % : **les représentants des irrigants de cette vallée ont donc décidé cette semaine de mettre en place des restictrions d'irrigation à hauteur de 40% soit 3 jours d'interdiction par semaine**.

RETROUVEZ LE CALENDRIER HEBDOMADAIRE ET LES SECTEURS CONCERNES PAGES SUIVANTES

RESTRICTIONS 40% = 3 JOURS CONSECUTIFS D'ARRÊT PAR SEMAINE

LES RESTRICTIONS DEMARRENT LE JOUR DONNE A 8:00 ET SE TERMINENT 3 JOURS PLUS TARD A 8:00

Ces restrictions d'irrigation concernent uniquement les pompages dans la Lèze.

Modalités particulières pour maraichage *(parcelle < 0,50 ha)*, pépinières, horticulture et arboriculture en goutte-à-goutte et micro-aspersion uniquement

Restrictions 30% = interdiction d'irrigation JOURNALIERE, de 13h00 à 20h00

RESTRICTIONS D'IRRIGATION SUR LA LEZE

DEPUIS LE LUNDI 3 JUILLET 2023

Calendriers hebdomadaires :

RESTRICTIONS JOURNALIERES : INTERDICTION DE 8:00 le MATIN A 8:00 LE MATIN 3 JOURS PLUS TARD

restrictions horaires (maraichage, pépinières, arbo) : interdiction 7h / jour, soit de 13:00 à 20:00

***NB:** cultures légumières = cultures > 0,5 ha hors micro-irrigation (micro-aspersion et goutte-à-goutte)*

RESTRICTIONS 40% : 3 jours d'interdiction / semaine								
JOUR	lundi 10 juillet	mardi 11 juillet	mercredi 12 juillet	jeudi 13 juillet	vendredi 14 juillet	samedi 15 juillet	dimanche 16 juillet	*lundi 17 juillet*
horaires	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	
secteur 1	ARRÊT DE L'IRRIGATION							
secteur 2			ARRÊT DE L'IRRIGATION					
secteur 3					ARRÊT DE L'IRRIGATION			
secteur 4	ARRÊT DE L'IRRIGATION						ARRÊT DE L'IRRIGATION	

RESTRICTIONS 40% : 3 jours d'interdiction / semaine								
JOUR	lundi 17 juillet	mardi 18 juillet	mercredi 19 juillet	jeudi 20 juillet	vendredi 21 juillet	samedi 22 juillet	dimanche 23 juillet	*lundi 24 juillet*
horaires	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	8:00 - 8:00	
secteur 1	ARRÊT DE L'IRRIGATION							
secteur 2			ARRÊT DE L'IRRIGATION					
secteur 3					ARRÊT DE L'IRRIGATION			
secteur 4	ARRÊT DE L'IRRIGATION						ARRÊT DE L'IRRIGATION	

Secteurs sur la Lèze détaillés page suivante

RESTRICTIONS D'IRRIGATION SUR LA RIVIERE LEZE

DEPUIS LE LUNDI 3 JUILLET 2023

Secteurs concernés :

secteurs		COMMUNES CONCERNEES
secteur 1	Amont de Sainte-Suzanne (09)	GABRE (09) PAILHES (09) ARTIGAT (09) LE FOSSAT (09)
secteur 2	de Sainte-Suzanne à Lézat-sur-Lèze (amont du centre-ville)	SAINTE SUZANNE (09) MASSABRAC (31) CASTAGNAC (31) SAINT-YBARS (09) LEZAT-SUR-LEZE (09) - en amont du centre-ville
secteur 3	Lézat-sur-Lèze (aval du centre-ville) et station de pompage de Beaumont-sur-Lèze (ASA VALLEE DE LA LEZE 31)	LEZAT-SUR-LEZE (09) - en aval du centre-ville BEAUMONT-SUR-LEZE (31) - station de pompage de l'ASA Vallée de la Lèze 31 uniquement
secteur 4	de Saint Sulpice-sur-Lèze à la confluence avec l'Ariège à Labarthe-sur-Lèze hormis la station de Beaumont-sur-Lèze (ASA VALLEE DE LA LEZE 31)	SAINT SULPICE-SUR-LEZE (31) MONTAUT (31) BEAUMONT-SUR-LEZE (31) (sauf la station de pompage de l'ASA Vallée de la Lèze 31) LAGARDELLE-SUR-LEZE (31) VERNET (31) LABARTHE-SUR-LEZE (31) CLERMONT-LE-FORT (31)